



Conseil de sécurité

Distr.  
GENERALE

S/20561  
3 avril 1989  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

LETTRE DATEE DU 3 AVRIL 1989, ADRESSEE AU PRESIDENT DU CONSEIL  
DE SECURITE PAR LE CHARGE D'AFFAIRES DE LA MISSION PERMANENTE  
DE L'AFGHANISTAN AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint une lettre qui vous est adressée  
par S. E. M. Abdul Wakil, Ministre des affaires étrangères de la République  
d'Afghanistan, concernant la situation actuelle en Afghanistan.

Le Chargé d'affaires,

(Signé) M. Kshaq ROSEHAN-RAMAAN

ANNEXE

Lettre datée du 3 avril 1989, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Ministre des affaires étrangères de l'Afghanistan

J'ai été habilité par le Gouvernement de la République d'Afghanistan à vous informer et à faire prendre connaissance par votre intermédiaire aux membres du Conseil de la récente intensification sans précédent de l'agression militaire du Pakistan et du fait que ses actes aussi bien manifestes que clandestins d'ingérence dans les affaires intérieures de la République d'Afghanistan, Etat Membre de l'Organisation des Nations Unies, ont sérieusement compromis l'intégrité territoriale, l'indépendance et la souveraineté nationale de ce pays et menacé la paix et la sécurité de la région. La politique agressive que mène présentement à l'encontre de la République d'Afghanistan le Pakistan est si manifeste qu'aucune manœuvre politique de ce pays ne peut masquer ses desseins politiques véritables.

Les Accords de Genève, qui reflètent la lettre et l'esprit de la Charte des Nations Unies et qui ont en fait été l'aboutissement d'un processus diplomatique long et difficile, ont été signés pour parvenir à un règlement global de la situation en Afghanistan et dans la région, assurer la paix et le bon voisinage, ainsi que le renforcement de la paix et de la sécurité internationales.

Ces accords, conclus sous les auspices du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, ont été signés par la République d'Afghanistan et la République islamique du Pakistan et cautionnés par les deux grandes puissances : l'Union soviétique et les Etats-Unis d'Amérique. Aujourd'hui, du fait de sa politique interventionniste, le Pakistan a totalement enfreint les engagements et les obligations que lui imposaient ces accords.

Ces accords, qui représentent la meilleure expression du mécanisme prévu par l'Organisation des Nations Unies pour le règlement pacifique des différends, ont été bafoués par le Pakistan et fort regrettablement, la Mission de bons offices des Nations Unies en Afghanistan et au Pakistan, chargée d'aider à l'exécution de ceux-ci, n'a pas pu remplir pleinement son mandat en raison de l'attitude obstructionniste du Pakistan. Toutefois, le retrait des troupes soviétiques s'est achevé conformément à l'Accord sur les corrélations. Le territoire pakistanais continue d'être utilisé comme tremplin par des groupes extrémistes armés et des mercenaires afghans. Pour mettre un frein à ces agissements, le Président de la République d'Afghanistan, S. E. M. Najibullah, est à deux reprises entré en contact avec le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, pour lui demander d'établir des avant-postes supplémentaires sur la ligne frontière entre l'Afghanistan et le Pakistan.

L'existence de 125 centres de formation militaire des groupes extrémistes armés ainsi que la présence de centaines de conseillers et d'experts étrangers spécialisés dans les activités terroristes et le maniement des armes modernes sont autant de manifestations d'agression et d'ingérence patentes et indéniables dans les affaires intérieures de l'Afghanistan qui représentent une menace pour la paix, la sécurité et la stabilité de la région. Cette situation, si rien n'est fait pour y remédier, pourrait conduire à un grave conflit régional.

La présence d'extrémistes armés (Alliance des Sept) sur le territoire pakistanais et les activités militaires et politiques d'envergure menées contre la souveraineté nationale et l'intégrité territoriale de la République d'Afghanistan par ceux-ci, la livraison d'armements considérables à ces groupes sur le territoire pakistanais et l'introduction en Afghanistan, avec l'assistance des autorités pakistanaises, de ces armes de mort sont autant de preuves manifestes de l'agression du Pakistan et de son ingérence dans les affaires intérieures de l'Afghanistan.

La création sur le territoire pakistanais d'un gouvernement intérimaire afghan, qui n'est pas même admis par d'autres groupes de l'opposition ni par les réfugiés dans les pays voisins, et a été rejeté par toute la population afghane, et les plans prémédités visant à installer ce gouvernement sur le territoire afghan avec l'assistance des commandos et des milices du Pakistan, à la suite de la réalisation du plan d'occupation de Jélalabad, doivent être considérés comme une agression, une ingérence et un recours à l'utilisation de la force par le Pakistan à l'encontre de l'Afghanistan, pays non aligné, neutre et membre souverain de l'Organisation des Nations Unies, habilité à jouir pleinement de son intégrité territoriale.

Le déploiement, sur les zones frontalières des 11e et 18e divisions de l'armée pakistanaise et la participation active de cette dernière aux opérations militaires autour de la ville de Jélalabad constituent une violation flagrante des principes de la Charte des Nations Unies, de la Déclaration relative aux principes du droit international touchant les relations amicales et la coopération entre les Etats adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies, de la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale adoptée par l'Assemblée générale dans sa résolution 2734 (XXV), ainsi que des résolutions 32/153 et 34/101 de l'Assemblée générale des Nations Unies sur la non-ingérence et la non-intervention dans les affaires intérieures des Etats, et sont en définitive une violation ouverte du premier instrument des Accords de Genève.

Le Pakistan empêche les réfugiés de rentrer dans leur patrie. Chacun sait que ce faisant le Pakistan veut consacrer une réserve de ressources humaines pour alimenter en permanence l'opposition armée afin de lui permettre de poursuivre la guerre et les agressions contre le peuple afghan. Les agressions et l'ingérence du Pakistan ont créé une nouvelle situation, dont l'aggravation n'ira en aucune façon dans le sens des intérêts des populations et du processus de réalisation de la paix et de la sécurité dans la région.

Tenant compte de l'intensification des agressions et des actes d'ingérence du Pakistan dans les affaires intérieures de l'Afghanistan, en particulier à la suite du retrait complet d'Afghanistan des contingents militaires restreints de l'Union soviétique et afin de prévenir les retombées éventuelles dangereuses de ces agressions, la République d'Afghanistan demande une réunion d'urgence du Conseil de sécurité des Nations Unies, conformément aux dispositions de l'Article 34 et du paragraphe 1 de l'Article 35 de la Charte des Nations Unies.

Je suis persuadé que les mesures qui seront prises par le Conseil de sécurité des Nations Unies contribueront grandement à réduire la tension dans la région, voire à prévenir une nouvelle escalade de l'agression pakistanaise contre l'Afghanistan, renforçant ainsi la paix et la sécurité dans la région et dans le monde.

Le Ministre des affaires étrangères  
de la République d'Afghanistan,

(Signé) Abdul WAKIL